



RÉFLEXION SUR LE MODÈLE DE PATRONAT AU SEIN DU RÉSEAU ITAKA-ESCOLAPIOS

I. Préambules à la réflexion

Le Patronat de la Fondation Itaka –Escolapios, lors de sa réunion du 24 février 2017, a abordé entre autres sujets une réflexion sur les changements organisationnels nécessaires à la Fondation et dans le Réseau international.

Cette réflexion est motivée, en premier lieu, par la dynamique de croissance du Réseau Itaka – Escolapios et le désir assumé d'internationaliser son organisation, parmi la diversité et la complexité internes déjà existantes. Dans ce contexte, il convient de repenser le lieu de la Fondation Itaka – Escolapios, qu'est l'entité juridique (espagnole) originaire du Réseau.

De plus, avec un caractère immédiat, la récente nomination du président de la Fondation P. Provincial de Brésil-Bolivie (et donc avec résidence et occupations hors d'Espagne), implique qu'il convienne de clarifier à court terme le modèle de Patronat de la Fondation et son rôle par rapport au Réseau, pour ce que cela implique quant à sa composition et présidence.

C'est pourquoi, lors de la réunion du Patronat du 24 février, une fois initiée la réflexion, celle-ci a abouti à un accord pour confier à la Commission Exécutive l'élaboration d'une proposition, visant à être traitée par le Patronat lors de sa réunion suivante (23 juin) et de prendre dès lors les dispositions adéquates.

II. Point de départ et situation actuelle

Sur la différenciation entre Fondation et Réseau

La "Fondation Itaka – Escolapios", créée le 9 mars 2001, est une entité juridique civile soumise à la législation espagnole (concrètement, Loi 50/2002 de fondations). Le domaine d'action, tels que l'établissent ses Statuts en vigueur, est "tout le territoire de l'Etat espagnol, sachant qu'elle pourra étendre ses activités à n'importe quels autres pays où l'on peut trouver l'Ordre des Ecoles Pies".

Dans le développement de son implantation, et comme résultat d'ouverture d'Itaka – Escolapios et de la décision d'autres Provinces et Fraternités piaristes de partager une mission en Réseau, Itaka – Escolapios a déployé diverses présences, avec différentes situations juridiques en leur sein:

- Lieux où opère directement la Fondation espagnole: Espagne, Cameroun (délégation reconnue par les autorités du pays), Italie (délégation à Rome, également reconnue). La possibilité de reconnaissance légale de la Fondation espagnole existe ou est seulement viable dans certains pays.



- Lieux où elle opère à travers des identités civiles dénommées “Itaka-Escolapios” créée à l’aide de la législation nationale correspondante: Brésil, Bolivie, Venezuela.
- Dans les autres lieux, Itaka – Escolapios ne compte actuellement sur aucune reconnaissance juridique et opère à travers les cours légaux dont disposent les Ecoles Pies (que ce soit avec la forme juridique religieuse ou avec d’autres civiles).

Lorsque nous abordons le Réseau Itaka – Escolapios nous faisons référence à l’ensemble des présences (avec leurs équipes et projets partagés), indépendamment de la couverture légale depuis laquelle elles opèrent. Nous parions toujours pour une unique identité et pour une organisation commune et partagée.

Sur le Patronat de la Fondation Itaka-Escolapios

En accord avec la législation espagnole, toute fondation doit compter sur la présence d’un Patronat comme organe supérieur du gouvernement et représentation de celle-ci. Il convient au Patronat, en général, de faire respecter les fins pécuniaires et assurer la gestion diligente du patrimoine. Le Patronat doit se réunir au moins deux fois par an: une pour valider le plan d’agissement et le Budget, une autre pour valider les Comptes Annuels. De plus, il existe d’autres décisions organisationnelles qui doivent passer par le Patronat, comme par exemple la désignation de représentant ou l’ouverture de délégation.

Dans le cas d’Itaka – Escolapios, le Patronat est désigné formellement par les entités fondatrices de l’organisme: à son origine, la Province piariste de Vasconia et la Fraternité piariste d’Itaka (à travers l’association privée de fidèles “Communautés d’Itaka – Fraternité Piariste”). Actuellement, ce rôle est assuré par la province d’Emmaüs et la Fraternité d’Emmaüs.

Néanmoins, au-delà de la prévision de fondation, pour la désignation de membres au sein du patronat, il existe un accord interne selon lequel sont inclus des représentants proposés, en plus de par la Province et la Fraternité d’Emmaüs, par la province de Betania et la Fraternité de Betania, ainsi que par l’Ordre et la Fraternité Générale.

En accord avec les Statuts en vigueur, le nombre de patrons se situe entre 6 et 20, étant le propre Patronat celui qui décide à chaque moment le nombre exact de ses membres, qui seront nommés en accord avec les prévisions antérieures.

Actuellement les membres sont au nombre de 7, à savoir: le représentant de la Province d’Emmaüs, représentant de la Province de Betania, le représentant de la Fraternité d’Emmaüs, le représentant de la Fraternité de Betania, le représentant de la Congrégation Générale de l’Ordre, le représentant de la Fraternité Générale.

En ce qui concerne la figure du Président, selon les Statuts, ce mandat est désigné formellement par le P. Provincial d’Emmaüs. La désignation en question s’est effectuée jusqu’alors une seule fois, au moment de la constitution de la Fondation.

Pour le reste, les Statuts ne prévoient pas de limitation de la durée dans la condition de membre du Patronat, ni dans les mandats de celui-ci.

Sur le gouvernement du Réseau Itaka-Escolapios

Comme conséquence du développement international d’Itaka – Escolapios, et afin de bénéficier d’un organe de représentativité maximum, sont présents toutes les démarcations et fraternités participantes, dans l’organe dénommé “Conseil Consultatif”, en fonction depuis 2012.

Le Conseil Consultatif incarne l’autorité maximale du réseau Itaka – Escolapios, car il représente ceux qui maintiennent et possèdent la responsabilité maximale sur la société:

l'Ordre des Ecoles Pies et ses démarcations, et les Fraternités Piaristes. Il s'agit du cadre dans lequel sont réfléchies et prises les décisions les plus importantes sur l'ensemble du Réseau. Cependant, étant un espace large et de mobilisation difficile, il ne se réunit qu'environ tous les trois ans. Jusqu'à maintenant: mai 2012, janvier 2015 et (en prévision) mai 2018.

Pour le reste, par délégation du Conseil Consultatif ainsi que du Patronat, il existe une commission Exécutive, équipe réduite qui remplit la fonction d'organe permanent de direction aussi bien du réseau, que de la Fondation. De même, il existe également dans le domaine du réseau des équipes générales et responsables en lien étroit avec la Commission Exécutive.

III. Propositions pour nouveau modèle

A la vue des données précédentes, nous constatons certains éléments dans l'organisation qu'il convient de ré analyser et dans certains cas, améliorer.

- Le Patronat, bien que ses fonctions soient en principe référées à la Fondation, aborde des réflexions et prend des décisions pertinentes pour l'ensemble du Réseau. Cependant, il est limité dans sa composition: il recueille uniquement la représentation d'Espagne, complémentée cela dit avec la plus ample (?) qu'apportent l'Ordre et la Fraternité générale. Jusqu'alors, il a été choisi de ne pas inclure de patrons d'autres pays, de par la difficulté éventuelle à assister aux réunions.
- Le Conseil Consultatif est un organe fondamental, mais qui par ses caractéristiques peut uniquement être convoqué par fréquence d'année spécifique ou lors de circonstances extraordinaires. La possibilité d'y constituer une "équipe permanente" a à un certain moment été évoquée, équipe représentative de tout le Réseau mais en plus réduite, qui puisse être convoquée de manière plus habituelle pour le suivi et le soutien du réseau Itaka – Escolapios.
- Dans les équipes opératrices du Réseau, telles que la Commission Exécutive et les équipes générales, il est aussi possible de percevoir des limitations quant à leur composition et une internationalisation croissante dans leur vision et dans la provenance de leur intégrants est étudiée

A partir de ces différents constats, les améliorations suivantes sont avancées:

1. **Donner une nouvelle orientation au Patronat afin que, toujours étant l'organe maximal du gouvernement de la Fondation Itaka – Escolapios, il soit référent pour tout le Réseau quant au suivi et la stimulation globale d'Itaka – Escolapios. Avec cette nouvelle orientation, le Patronat deviendra, de plus, une équipe permanente du Conseil Consultatif.**
2. Pour ce faire, tout en maintenant les membres actuels et leurs mandats, nous élargirons progressivement la composition du Patronat, afin d'inclure plusieurs représentants de démarcations et fraternités de pays autres que l'Espagne (par exemple, arriver à un Patronat de 10 membres au lieu de 7 actuellement).
3. Le Patronat sera chargé de proposer les nouveaux membres et les changements, après avoir écouté la Congrégation Générale et le Conseil de la Fraternité Générale, et sera

ratifié à chaque réunion du Conseil Consultatif. Ceci sans préjudice envers la nécessaire application des prévisions statutaires et les formalités correspondantes à l'heure de nommer les patrons par des entités fondatrices.

4. En prenant en compte la nouvelle composition du Patronat, nous analyserons le besoin de revoir le format des réunions, en maintenant la présence physique comme étant la méthode habituelle, tout en admettant la participation par vidéoconférence. Et ce, tout particulièrement pour les membres ne résidants pas en Espagne (il est aussi possible de considérer que, ponctuellement, une réunion du Patronat s'effectue dans un lieu différent si les circonstances le permettent).
5. De plus, nous continuerons le processus d'internationalisation des équipes générales du Réseau, ainsi que le renforcement des équipes de démarcations et locales. Elles représentent toutes deux des lignes stratégiques et des priorités claires dans le développement et la consolidation d'Itaka – Escolapios.

IV. Équipes du Réseau de développement de la proposition

CONSEIL CONSULTATIF.

- *Plus grand organe du Réseau Itaka - Escolapios*
- *Représentation de la Congrégation Générale de l'Ordre, le Conseil de la Fraternité Générale et de toutes les démarcations et fraternités participantes (ouvert aussi à la présence d'autres démarcations et fraternités intéressées).*
- *Se réunit avec caractère ordinaire tous les trois ans (en milieu et à la fin de chaque sextennat de l'Ordre), lors d'une rencontre présentielle d'une durée de plusieurs jours.*
- *Approuve le Plan Stratégique, évalue la marche générale du Réseau et prend les grandes décisions sur les principaux sujets à long terme et sur la composition du Patronat.*

PATRONAT.

- *Equipe permanente du Conseil Consultatif.*
- *Accomplit toutes les fonctions et formalités que la législation espagnole attribue au Patronat d'une fondation*
- *Inclut des représentants de la Congrégation Générale de l'Ordre, du Conseil de la Fraternité et de plusieurs des Démarcations et fraternités participantes (garantissant une certaine diversité géographique: Europe, Amérique, Afrique, Asie...)*
- *Se réunit à caractère ordinaire deux fois par ans (au début et en milieu d'année naturelle). Possibilité de participation par vidéoconférence.*
- *Valide le plan annuel, les propositions et les comptes annuels de la Fondation, réalise le suivi général des présences et projets, ainsi que de l'économie de tout le Réseau*

COMMISSION EXCECUTIVE.

- *Equipe opérative de direction du Réseau et de la Fondation.*
- *Nombre réduit de membres, avec un haut niveau d'investissement chez Itaka - Escolapios (à la recherche de diversité géographique dans sa composition). Inclut le Président et le Coordinateur Général*
- *Se réunit généralement deux fois par mois, par vidéoconférence ou présentiellement lorsque les circonstances le permettent.*
- *Réalise le suivi continu des présences et projets, prenant les décisions executives ordinaires sur les sujets du Réseau et de la Fondation.*
- *En fonction des sujets à traiter, les membres de l'équipe internationale et les coordinateurs d'équipes générales peuvent participer aux réunions.*

EQUIPE INTERNATIONALE DU RÉSEAU.

- *Est intégrée par la commission Exexecutive, une représentation de l'équipe de Gestion et de celle de Captation des Ressources et tous les responsables de contacts de Réseau.*
- *Encourage et accompagne le développement d'Itaka - Escolapios dans les différents pays.*
- *Se réunit trimestriellement, par vidéoconférence ou de manière présentielle lorsque les circonstances le permettent.*

EQUIPES GÉNÉRALES DU RÉSEAU.

- *Par domaines de travail du réseau: Volontariat, Sensibilisation, Captation de Ressources, Communication, Gestion, Formation, Mouvement Calasanz.*
- *Se réunissent en fonction des besoins, habituellement, au moins en début et fin de cours, afin de fixer le plan de l'année et l'évaluer.*
- *La Commission Executive se réunit avec les coordinateurs de toutes les équipes, lors du premier trimestre du cours, afin de mettre en commun les plans de l'année.*